

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260902-362026-AU



DECISION DU MAIRE N°36/2026

Objet : Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "Trio Gentlemen", pour le repas des aînés du vendredi 11 décembre.

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2026, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget de la commune ;

CONSIDÉRANT la programmation 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer contrat avec Hipgnosis Heritage, représentée par Monsieur Gilles Gout, domiciliée, 9 route de Montbolo, Bat E n°15, 66110 Amélie-les-Bains, pour la représentation du spectacle du vendredi 11 décembre 2026 à la Halle des Sports, moyennant le prix de 1 200 € TTC.

ARTICLE 2 : D'approuver les termes du contrat à intervenir.

ARTICLE 3 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : D'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait à TORREILLES, le 02 septembre 2026

Le maire,

Guy Rouquié

